

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° II-3522

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2388 du Gouvernement

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Investissements d'avenir »**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« 4° Le deuxième alinéa du IV est complété par les mots : « indiquant les modalités de décaissement effectif des crédits au profit des bénéficiaires finaux dans le domaine de la santé ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous demandons la remise d'un rapport sur le volet santé du Plan France 2030. En effet, difficile d'y voir clair entre l'annonce d'un plan "innovation santé 2030" sur lequel aucun horizon temporel n'a été fixé, puis du piler "santé France 2030"... Les annonces se multiplient, mais le flou est total. Quels crédits se recoupent parmi ces annonces de "technologies de rupture" dans la santé ? En quoi consisteront concrètement les mesures pour développer «créer les dispositifs médicaux de demain» et soutenir la «medtech» ? Difficile à dire... Ce qui est certain en revanche, c'est qu'aujourd'hui, 20% des lits sont fermés faute de personnel. Recruter des infirmières, des médecins... Ce n'est peut être pas assez en "rupture" pour le gouvernement, c'est pourtant indispensable.